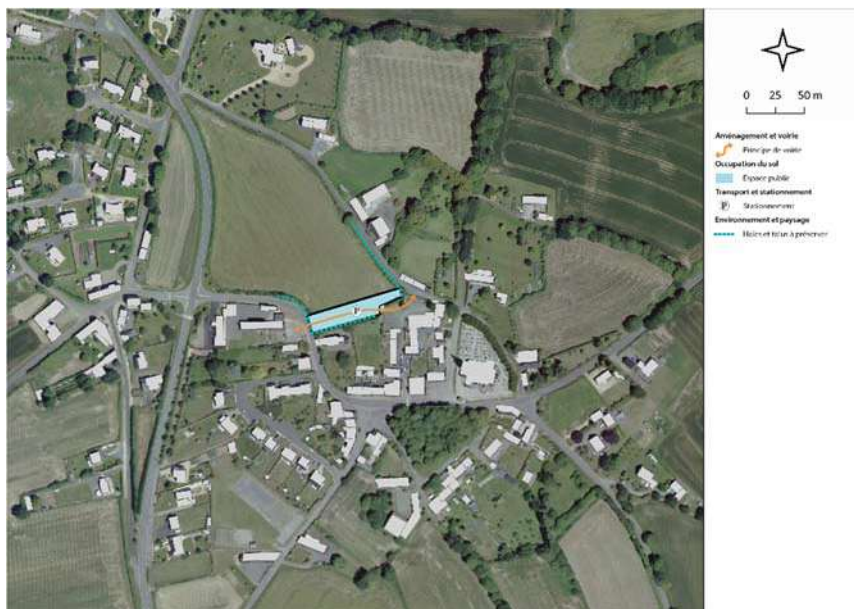


SECTEUR 2. RUE DU TRÉGOR



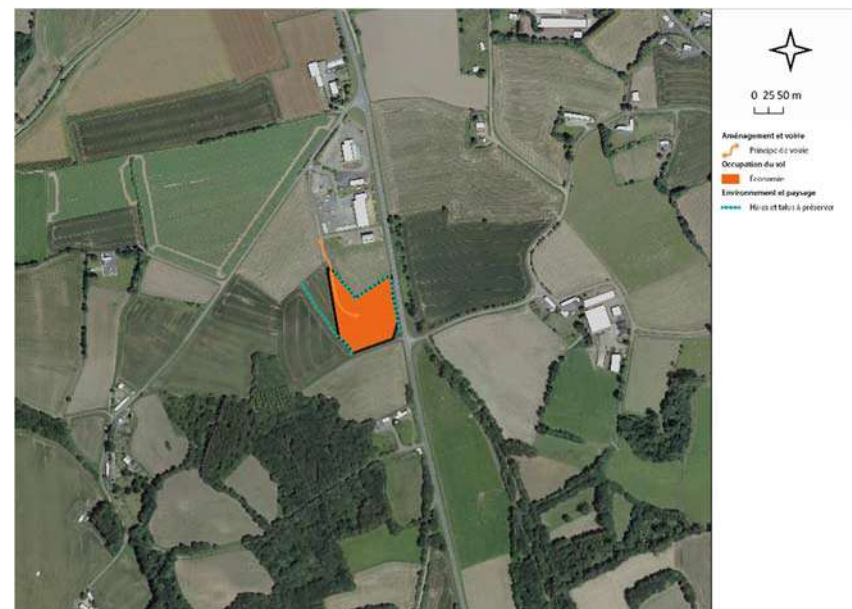
Superficie :	0,12 hectare		
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
100%	Espace public	0%	Naturel

L'aménagement du site est destiné à offrir une nouvelle offre de stationnement, mais aussi de créer un accès entre les différents services et équipements existants.

Les haies et talus existants doivent être maintenus tant que possible.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

SECTEUR 3. BERLAZ



Superficie :	1,09 hectare		
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
100%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel

L'extension de la zone de Berlaz doit tenir compte de l'accès existant. Aucune connexion supplémentaire sur la départementale n'est possible.

Les haies et talus existants doivent être maintenus tant que possible.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.